
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 juin 2009 Séance tenue le 15 juin 2009	Résolution: CM09 0536
---	-----------------------

Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc »

Vu la résolution CM09 0192 de la séance du conseil municipal du 30 mars 2009 donnant un avis de motion du Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc et mandatant le Conseil du patrimoine de Montréal afin que ce dernier tienne une séance de consultation publique sur l'intérêt de procéder à la citation de ladite maison;

Vu la séance publique de consultation tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 20 avril 2009, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Laurent, située au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur le projet de règlement en date du 15 mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de consultation et de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal à son assemblée du 15 juin 2009, par sa résolution CM09 0461;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement initial;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 4 mars et 3 juin 2009, par ses résolutions CE09 0297 et CE09 1016;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc ».

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 09-035

Signée électroniquement le 22 juin 2009